Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 06/04/2023
ID : 007-210703468-20230404-CA_2022_SG-BF

VIVIERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-013

Séance publique du 4 avril 2023

Le 4 avril 2023 à 18 heures, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :
- en exercice : 27
- présents à la séance : 20
Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 29.03.23

Étaient présents : Mme MATTEI Martine – Mme CHAIX Marie-Pierre - M. LEBRETON Frédéric - Mme RIFFARD-VOILQUE Martine – Mme COMBIER Marie-Christine – M. HAUSHERR François - Mme LARMANDE Véronique - M. FRANCOIS Patrick – M. WNUK Stanislas (*arrivé à 18 h 15*) - DAHMANI Samira – Mme FAURE-ALLIRAND Estelle – Mme ROCHE Patricia - M. RANCHON Denis – Mme BOUGUERRA Nadia – M. ROYERE Christian -Mme BOZIER Sylvie - M. HALLYNCK Dominique – Mme STEL Julie - M. SAEZ Jean-Pierre – M. GUILLERM Stéphane

Absents : M. MURCIA Antoine, M. LAVIS Christian et Mme PORQUET Céline

Procurations :
- M. SAPHORES Pierre à M. LEBRETON Frédéric
- Mme PERMINGEAT Hélène à Mme CHAIX Marie-Pierre
- Mme SIRVENT Eliane à M. FRANCOIS Patrick
- Mme MARSENI Habiba à Mme BOZIER Sylvie

Secrétaire de séance : Mme FAURE-ALLIRAND Estelle

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Frédéric LEBRETON

Vu les résultats de l'exercice 2022 constatés lors du vote du Compte Administratif, conformes à ceux du comptable de la commune,

Considérant que le Compte Administratif 2022 du budget principal présente un résultat global de fonctionnement ***excédentaire de 1 276 311.15 €,***

Considérant que le Compte Administratif 2022 du budget principal présente un résultat global d'investissement ***excédentaire de 111 233.62 €,***

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- ***111 233.62 €*** *en section d'investissement - compte R 001 Excédent d'Investissement reporté,*
- **319 790.55 €** au compte 1068 en Excédent de fonctionnement capitalisés,
- ***956 520.60 €*** *en section de fonctionnement - compte R 002 Excédent de fonctionnement reporté*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇨ ***APPROUVE*** *ces propositions,*

⇨ ***VOTE*** *à l'unanimité.*

Délibéré le 4 avril 2023
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal
Martine MATTEI
Maire de Viviers

MAIRIE DE VIVIERS (Ardèche)